

Lors de la surveillance des grossesses, les échographies régulières peuvent permettre d'observer des anomalies au niveau des différents organes, des membres, de la colonne vertébrale, et de la tête.

Une confirmation échographique doit être réalisée par un médecin habilité par un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDPN) situé au CHU sur le site de Saint-Denis ou de Saint-Pierre.



Chaque semaine les dossiers sont discutés et les familles sont orientées vers des consultations spécialisées en fonction de la pathologie suspectée.

Les chirurgiens pédiatriques du CHU site Saint-Denis qui prennent en charge les malformations des nouveau-nés participent aux discussions et reçoivent les familles en consultation en fonction de leurs surspécialités.

Certaines de ces consultations s'inscrivent dans le cadre de Centres de Compétences maladies rares.

Les principales malformations suivies en anténatales sont :

- Malformations des voies urinaires et des reins

o Dilatations, kystes, anomalies de position, valve de l'urètre, système double

- Malformations digestives

o Dilatations intestinales, suspicion d'atrésie de l'œsophage, du duodénum, de l'intestin grêle ou du colon, anomalies anorectales, suspicion d'anomalies des voies biliaires, duplication intestinale.

- Malformations de la paroi abdominale

o Laparoschisis, omphalocèle, extrophie vésicale ou cloacale

- Malformations thoraciques

o Kystes pulmonaires ou médiastinaux, séquestration pulmonaire, anomalie du poumon, anomalie du diaphragme.

- Malformations de la face

o Fente labiale et palatine.

- Malformations vasculaires

o Anomalies veineuses, artérielles, lymphatique, hémangiome, lymphangiome kystique.

- Tumeurs fœtales

o Tératome sacrococcygien, neuroblastome, atteinte des organes abdominaux

- Malformations de membres

- Malformations des organes génitaux